

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 28 octobre 2025

Séance ordinaire, tenue à 20 h 00 à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Mmes et MM. Lauren Baddeley, Ariane Chassot, Maxime Cabot, Mirella De Fusco Fehlmann, Philippe Doerks, Aude Echard, Peter Flükiger, Sophie Gentil, Marie-Laure Graf, Julie Honegger, Natacha Jacquemoud, François Jesus, Pierre Jordi, Rima Laube, Sandra Marconi, Antoine Mayerat, Christian Perrier, Fabienne Regad, Bernard Riedweg, Matthieu Riedweg, Lionel Rossini, Jean-Daniel Vez, Stéphane Vuille, Guillaume Zufferey

Excusée : Mme Marie-Laure Wäfler

Assistent à la séance : Mme Guylaine Antille, Maire
M. Karl-Anton Baumann, Conseiller administratif
M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif
M. François Stocco, Secrétaire général
Mme Emmanuelle Vidal, Secrétaire générale adjointe
M. Yves Duchosal, Chef du service des finances
Mme Isabelle Sermondade, Assistante du Conseil municipal
Mme Léa Boisadam, procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2025
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Proposition(s) individuelle(s)
6. Présentation du projet de budget 2026
7. Propositions du Conseil administratif :
 - a) Projet des rues de Bernex - Convention entre la commune de Bernex et MM. Chavaz, propriétaires
 - Rapport de la commission « Finances et administration - FA » du 10 octobre 2025
 - Projet de résolution
 - b) Plan Directeur Communal révisé (PDCom) et Plan Directeur des Chemins pour Piétons (PDCP)
 - Projet de résolution
 - c) Préavis sur le projet de la 4^{ème} mise à jour du Plan Directeur Cantonal (PDCn) 2030
 - Rapport de la commission « Planification et aménagement du territoire - PAT » du 17 octobre 2025
 - Projet de résolution
8. Informations
9. Questions

Le Président, M. François Jesus, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il salue la présence de la Maire, Mme Guylaine Antille, des Conseillers administratifs, M. Karl-Anton Baumann et M. Cyril Huguenin (le Président souligne le plaisir de l'accueillir) ainsi que du secrétaire général, M. François Stocco, et de la vice-secrétaire générale, Mme Emmanuelle Vidal. Le Président salue également la présence de Mme Isabelle Sermondade, assistante du Conseil municipal, ainsi que de la procès-verbaliste et du chef du service des finances, M. Yves Duchosal.

Le Président salue ensuite le public venu nombreux ce soir et lui rappelle de s'abstenir de faire des commentaires et d'enregistrer la séance.

Enfin, **le Président** excuse Mme Marie-Laure Wäfler.

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté par 23 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2025 est adopté par 13 oui et 10 abstentions (23 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président fait part des communications suivantes :

Le Bureau a reçu le 7 octobre un courrier de la part de l'association Défense de la classe moyenne, signé par son président M. Walter Bisol. Il s'agissait de la copie d'une lettre envoyée le 8 septembre dernier à la Cour des comptes concernant l'élection au Conseil administratif d'avril 2025 et l'attribution d'un appartement à un Conseiller administratif.

La parole est cédée à M. Vez pour la réponse à la motion présentée par Mme Jacquemoud le 23 septembre qui a été renvoyée en commission Finances et administration.

S'agissant de la motion de Madame Natacha Jacquemoud relative aux 25 ans du Refuge de Darwyn à Bernex, **M. Vez** indique que la commission Finances et administration a refusé par 4 non, 5 abstentions et 1 oui de faire un don de CHF 3'000.- au refuge de Darwyn.

4. Communications du Conseil administratif

Mme la Maire, Guylaine Antille, fait part de la communication suivante :

Questions posées lors de la séance du 23.09.2025

Ferme agro-urbaine - participation étatique

M. Perrier souhaite savoir si, maintenant que la ferme agro-urbaine a été inaugurée, la commune de Bernex a reçu l'argent qui lui est dû de la part de l'Etat.

La totalité des subventions n'a pas encore été reçue, car certaines dépendent du coût total de la construction de la ferme. Le calcul final est en cours de finalisation. Ainsi, le montant de la demande

Commune de Bernex

de complément de financement ne pourra être adressé à l'Etat qu'une fois ce coût global total connu.

A ce jour, ont été encaissés :

- CHF 500'000 du fonds RALAT (fonds d'aménagement)
- CHF 300'000 (sur un total de 1 million) provenant d'une subvention confédération/canton.

« À propos de la venue du Servette FC aux Evaux »

Au nom du groupe des Verts, M. Mayerat pose la série de questions suivantes au sujet de la venue de l'Académie du Servette FC aux Evaux, en s'appuyant sur une réponse du Conseil d'Etat suite à une question écrite d'un député en juin 2023.

« La commune de Bernex s'oppose quant à elle à la place affectée en faveur de l'académie du Servette FC sur le P+R de Bernex. Cependant, elle ne s'oppose pas au projet de l'académie du Servette FC aux Evaux. Un accord avec la commune de Bernex a été trouvé grâce à la mutualisation du P+R pour les places dévolues aux spectatrices et spectateurs du Servette FC durant le week-end et aux usagères et usagers durant la semaine. À ce titre, la commune de Bernex a signifié son intention de déposer l'autorisation de construire lui revenant, dans l'objectif de mettre en œuvre les mesures de mobilité prévues à l'accès ouest du Parc des Evaux ».

1. Quel accord a été trouvé sur la mutualisation du P+R ?

L'accord prévoit que 100 places visiteurs du P+R seront réservées et utilisées pour les besoins de l'Académie, principalement le week-end. Ces 100 places pourront être utilisées pour tous les usagers du P+R la semaine.

2. Est-ce que la commune a déjà déposé l'autorisation de construire concernant les modifications pour ce P+R ?

Aucune autorisation de construire n'a été déposée par la commune, car ce n'est pas de son ressort.

3. Quelles mesures de mobilité pour l'accès au parc côté Ouest seront prises par la commune : passage par la route de Pré-Maraïs ou par Carabot et Cressy ?

Les mesures suivantes sont prévues au niveau de l'angle route de Loëx/route de Pré-Maraïs:

- Création d'un dépose-minute
- Création de 3 places de stationnement pour les cars d'équipes extérieures
- Création d'un nouvel arrêt de bus
- Création de places de stationnement pour vélos et 2 roues motorisées

4. Qui a pris la décision d'annoncer que les autorités des Bernex soutenaient l'installation du SFC aux Evaux ?

Le Conseil administratif ne s'est pas opposé à la venue de l'Académie, mais n'a pas non plus soutenu celle-ci. Le Conseil administratif s'est en revanche positionné contre la non-mutualisation des places de stationnement au P+R.

5. Bernex supporte financièrement la fondation des Evaux. Quels sont les frais supplémentaires envisagés pour cette installation ?

La Commune ne supporte aucune charge supplémentaire, l'Académie prenant tout à sa charge.

6. Quelle est la position du nouveau Conseil administratif à propos de ce sujet ?

La position du nouveau CA n'a pas changé.

Enseignement spécialisé

Mme Honegger demande combien de Bernésiens sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé et dans quelles typologies de structures.

L'administration ne possède par ces informations, car c'est le DIP qui est en charge de ces sujets.

Propos de Mme Jacquemoud lors du Conseil municipal du 20.09.2025

Compte tenu des affirmations erronées prononcées à l'encontre des membres du Conseil administratif lors du dernier Conseil municipal, celui-ci tient à rectifier les propos comme suit :

- La possibilité de la tenue de la séance extraordinaire du mois d'août avait été vérifiée auprès du SAFCO, et est tout à fait légale. Le bureau du Conseil municipal avait été informé préalablement de cette séance et de la date proposée.
- Selon la LAC article 13, il n'y a pas de nombre minimum de séances du Conseil municipal. Il est uniquement précisé que celles-ci doivent se tenir du 15 janvier au 30 juin et du 1^{er} septembre au 23 décembre.
- Le calendrier des séances plénières et des commissions a bien été soumis et validé par le bureau du Conseil municipal, en parfaite conformité avec le règlement.

Renouvellement des Conseils de fondations communales

Il est ici rappelé que les partis politiques doivent préparer la désignation de leurs représentante-s pour les Conseils de fondations communales. Les candidats et candidates proposées seront validées lors du Conseil municipal du mois de décembre. Les candidat-es désignées par les partis ne doivent pas être obligatoirement au Conseil municipal.

Droit de préemption

Dans le cadre de la vente de la parcelle n° 4531 à Sézenove, située en zone de développement 4BP, et suite au renoncement de l'Etat de Genève, la commune a également renoncé à exercer son droit de préemption (le prix de la transaction était de 3'710'000 CHF).

Promotion du Volley féminin

À l'occasion de la nouvelle saison 2025/2026, la Mairie offre au public 100 billets gratuits pour assister aux matchs à domicile du Genève Volley. Cette initiative vise à promouvoir le sport féminin, à favoriser la participation locale et à permettre à toutes et tous de vivre une expérience sportive conviviale.

Les billets sont disponibles à l'accueil de la Mairie et peuvent être utilisés librement pour les rencontres de championnat de la saison régulière.

Trombinoscope du Conseil municipal sur le site communal

Un nouveau trombinoscope des conseillers et conseillères municipales est en ligne sur bernex.ch.

5. Proposition(s) individuelle(s)

Aucune.

6. Présentation du projet de budget 2026

En préambule, le **Président** rappelle le processus : l'avant-projet a été présenté en toutes commissions réunies le 16 septembre dernier et a permis de prendre connaissance des intentions budgétaires du Conseil administratif. Les commissions thématiques ont ensuite été consultées sur les lignes budgétaires relatives à leurs compétences. Des propositions de modifications pouvaient alors être proposées. Suite à ce travail, le Conseil administratif a peut-être effectué des arbitrages en fonction des diverses propositions de modifications reçues. Ce soir, le Conseil administratif présentera son projet de budget. Le Conseil municipal décidera suite à la présentation d'entrer en matière ou non sur le budget. Si l'entrée en matière est acceptée, le Conseil municipal votera sur le renvoi du budget en commission des Finances et administration.

*Une présentation est affichée à l'écran, que **Mme Antille** commente au fur et à mesure.*

Intentions du Conseil administratif

Il s'agissait pour le Conseil administratif de maintenir la qualité des prestations sans augmenter les impôts. Une analyse rigoureuse des dépenses a donc pris place, avec des arbitrages et des choix. Le budget 2026 était souhaité proche de l'équilibre et cohérent avec les précédents plans financiers afin de financer les projets d'investissement de la commune. Les bases de travail ont été les suivantes : comptes 2024, plan des investissements actualisé et plan financier quadriennal 2025-2028.

Intégration des variables

Plusieurs variables ont été prises en compte.

La première porte sur l'adaptation à la hausse des charges d'exploitation. En ce sens, les charges de personnel comprennent un renchérissement à 0,7 % prévu pour 2027, des nouveaux postes au sein de l'administration communale et une augmentation des salaires et des rattrapages LPP. De nouvelles infrastructures impactent également ce budget, comme la crèche de Saint-Mathieu avec 24 places sur 12 mois pour 2026, et la ferme agro-urbaine.

Des charges sont également liées aux investissements avec des intérêts sur emprunt et des amortissements, en sachant que les investissements sont en forte hausse (20 millions de francs en 2026 *versus* 12 millions en 2025).

S'y adjoignent des charges de transfert faisant l'objet d'augmentations substantielles (participation de la commune auprès d'entités publiques externes comme l'ACG, le SIACG, la FASE ou le SIS).

En termes de revenus d'exploitation, la majoration des recettes fiscales (+ 7%) permet de compenser la prudence coutumière de l'AFC et le rattrapage d'années antérieures (+ 4%).

La péréquation intercommunale est également une variable à prendre en compte due aux nouvelles places de crèche créées à Saint-Mathieu, au remboursement des intérêts sur investissements et au renforcement de la péréquation.

À noter également que la commune a jusqu'en 2027 une autorisation de déficit à hauteur de CHF 1'093'000.- suite à la réforme fiscale de la RFFA.

Évolution de l'avant-projet de budget 2026

Commune de Bernex

Pour rappel, l'avant-projet de budget présentait un bénéfice de CHF 46'000.-. Un travail au sein des commissions a permis d'augmenter ce bénéfice à CHF 93'000.-. Entretemps, des données externes sont parvenues à la commune, notamment les dernières prévisions de recettes fiscales qui ont péjoré le budget à raison de - CHF 892'000.-.

Le Conseil administratif propose aujourd'hui un budget déficitaire à hauteur de CHF 475'000.-.

Les économies votées en commissions sont énumérées par **Mme Antille** :

- Commission EMS : gain de CHF 48'000.- ;
- Commission SAS : augmentation de l'aide humanitaire (CHF 45'000.-) pour atteindre 0.7% du budget ;
- Commission CS : économie de CHF 12'000.- sur différentes manifestations culturelles ;
- Commission FA : économies de CHF 32'000.- sur des honoraires.

Les nouvelles données externes arrivées après la présentation de l'avant-projet de budget concernent les augmentations du SIS, du CRI-201 et des travaux pour l'Ecole de Cressy pour un total de CHF 115'000.-.

Les dernières prévisions de l'AFC arrivées le 22 octobre 2025 induisent pour la commune de Bernex une baisse des impôts directs de CHF 364'000.- et d'autres baisses liées à la péréquation, aux compensations RFFA et à l'ancienne TPC pour CHF 506'000.-.

Les décisions prises par le Conseil administratif lors de ses séances des 5 et 27 octobre 2025 ont été les suivantes :

- Indexation des salaires de 0.5 % (vs 0.7 % dans l'avant-projet) : gain de CHF 30'000.- ;
- Majoration des recettes fiscales de 9 % (vs 7 % à l'avant-projet de budget) : gain de CHF 375'000.- ;
- Recalcul des amortissements après mise à jour des investissements : gain de CHF 12'000.-.

Mme Antille souligne que ce processus budgétaire se veut réaliste, construit et cohérent, sachant que ce déficit n'est pas imputable à des mauvais choix mais fait suite à des mauvaises nouvelles de l'AFC.

Tableau comparatif

Le total des charges au budget se monte à CHF 49'774'000.- et le total des revenus à CHF 49'299'000.- pour un déficit de CHF 475'000.-.

Comme susmentionné, un travail a porté sur les frais de personnel, sur les biens et services avec un transfert de charges de la ferme agro-urbaine au patrimoine financier, des économies votées en commission, des charges de transfert qui ont augmenté pour CHF 259'000.- et des revenus fiscaux qui ont été revus à la baisse (- CHF 458'000.-).

En outre, un revenu de transfert de - CHF 6'000.- est lié à l'augmentation d'une subvention cantonale votée en commission lors du travail des commission thématiques.

Compte de fonctionnement - Écarts vs budget 2025

Comme indiqué dans la présentation d'avant-projet du budget, les charges de personnel ont augmenté de 4 % avec une indexation des salaires de + 0.5 % selon le statut du personnel, une valorisation d'une partie des salaires au 1^{er} janvier 2026, les rattrapages LPP suite aux augmentations de salaire, les postes de la crèche de Saint-Mathieu sur 12 mois et la création de nouveaux postes au sein de l'administration communale (à savoir un poste à 90 % pour les services extérieurs, un chargé de projet culture à 50 % sur 6 mois en 2026 pour le CcuB, un CDD à 100 % pour la mise en place du SIRH et des compléments de postes pour la bibliothèque, la communication et l'informatique).

Commune de Bernex

Pour les biens et services, une augmentation de 1 % est à souligner, liée essentiellement au transport d'élèves, aux équipements de la zone sportive et aux honoraires pour grands projets.

Les amortissements affichent 5 % d'augmentation, liée entre autres à la 1^{ère} étape du réaménagement des rues du village, à la fin du programme "Subvention énergie 1" et aux panneaux photovoltaïques de l'école de Lully.

Les charges de transfert affichent une augmentation importante de 10 %, tandis que les revenus fiscaux sont identiques au budget 2025 mais avec des majorations des prévisions de l'AFC et la saisie des impôts des années antérieures.

Pour les patentes et concessions, une augmentation de 450 % est à noter en raison des extractions de la gravière.

Les charges financières affichent une augmentation de 10 % (baisse des taux d'intérêts et transferts de biens du patrimoine administratif au patrimoine financier).

Destination des dépenses par nature

Les charges de personnel représentent 50 % des dépenses et concernent le personnel de la commune, les membres des autorités et les emplois temporaires. Suite aux créations de nouveaux postes, à la crèche de Saint-Mathieu notamment, les frais de personnel représentent désormais la moitié des frais de fonctionnement. A noter que sans la Petite enfance et l'Etat civil, les charges de personnel représenteraient 28% du total des charges.

Les biens, services et autres charges concernent les livraisons de marchandises, ainsi que les prestations de service.

Les amortissements concernent des biens du patrimoine administratif uniquement amortis de manière linéaire selon le guide MCH2, dès leur mise en service.

Les charges financières concernent les intérêts sur la dette publique.

Enfin, les charges de transfert concernent les dédommagements d'une collectivité qui effectue pour une autre, partiellement ou dans son intégralité, une tâche à des fins publiques qui, selon la répartition des tâches donnée, est de la compétence de la collectivité l'ayant déléguée (comme le GIAP, la FASE, le SIACG, le SIS, l'aide humanitaire ou encore les subventions à des sociétés communales).

Origine des revenus par nature

Les revenus fiscaux composent la part principale des revenus (à hauteur de 64 %) même si cette part a fortement diminué suite à la baisse d'impôts puisque les revenus fiscaux représentaient en 2025 69 % du total des revenus contre 73 % en 2024.

Les patentes et concessions concernent l'exploitation de la gravière.

Les taxes sont relatives à la crèches et la garderie, aux restaurants scolaires et à la vente de cartes CFF.

Les revenus financiers comprennent la location de locaux et parkings publics ou encore des redevances d'utilisation du domaine public.

Commune de Bernex

Enfin, les revenus de transfert concernent par exemple la péréquation financière intercommunale, les prestations refacturées aux communes et des subventions cantonales.

Investissements

Comme susmentionné, les investissements augmentent fortement en 2026 par rapport à 2025 et 2024.

Ces investissements concernent pour les infrastructures et bâtiments :

- La poursuite de la requalification des rues du village ;
- La rénovation des écoles de Lully et de Robert-Hainard ;
- Les collecteurs Bernex-Est, Vailly et rues village ;
- La contribution au FIDU.

Pour l'environnement, la mobilité et les services extérieurs :

- L'éclairage routier ;
- La gestion des déchets ;
- Les aménagements des parcs ;
- Le remplacement de véhicules ;
- La subvention énergie.

Culture et sports

- Rénovation des courts de tennis.

Planification et aménagement du territoire :

- Les secteurs Merley-Malagnou, Cressy et Grands-Buissons nécessitent des investissements.

Évolution de la dette publique

La dette publique est en augmentation puisqu'un nouvel emprunt de 5 millions a été contracté en octobre 2025 pour financer les travaux des rues de Bernex, raison pour laquelle la dette est passée de 16 à 21 millions de francs à ce jour.

Conclusion

Le Conseil administratif présente un projet de budget réaliste et adapté à la baisse d'impôts.

Le projet de budget répond toujours aux objectifs du Conseil administratif en termes de maintien des prestations de qualité au niveau actuel, sur la base d'une analyse rigoureuse des dépenses.

Le déficit budgétaire du projet de budget provient essentiellement des mauvaises nouvelles de l'AFC, qui ne sont toutefois que des prévisions et sont généralement très prudentes.

Le déficit de CHF 475'000.- est par ailleurs bien moins important que ceux votés lors des 5 dernières années (-2.4 millions de déficit en moyenne).

Pour mémoire, les mesures comptables prises en 2024 (amortissements complémentaires et changement de méthode de calcul de la provision sur reliquat fiscal) permettent de réduire les charges non monétaires à hauteur de 260'000 francs par année.

En dépit d'un mauvais indice de capacité financière (Bernex a le 6^e indice le plus faible du Canton), la commune de Bernex présente un bon ratio de « dette publique par habitant » (soit le 11^e plus faible du Canton). L'indice de capacité financière tient compte des revenus de la commune, du nombre d'habitants, du nombre d'élèves, des surfaces des routes et emplacements communaux

Commune de Bernex

et du nombre de centimes additionnels. Autrement dit, il s'agit d'éléments, hormis le nombre de centimes additionnels, que le Conseil administratif ne maîtrise pas.

Prochaines échéances

Le projet de budget sera examiné les 5 et 12 novembre en commission des Finances, pour un vote au CM du 25 novembre avec, si nécessaire, une date de réserve le 16 décembre.

Entrée en matière

Le **Président** note qu'il n'y a pas de questions de compréhension sur la présentation. Il ouvre le débat sur l'entrée en matière du projet de budget, étant précisé que le débat général sur le budget suivra le vote sur l'entrée en matière si celle-ci est acceptée.

L'entrée en matière est acceptée par 23 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

Débat sur le projet de budget 2026

Le **Président** ouvre le débat sur le projet de budget 2026.

En préambule, **M. Perrier** félicite le Conseil administratif pour la présentation du budget, qui l'a « drôlement impressionné ». Le Conseil administratif a fourni un effort considérable pour essayer d'amener un projet à l'équilibre. Bien que cela ne soit pas le cas, cela n'est pas imputable au Conseil administratif et les résultats de l'AFC ne peuvent pas lui être reprochés. Pour cela, **M. Perrier** demande à tous les groupes, qu'ils soient de gauche, de droite ou du centre, de réfléchir à des pistes d'économies.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** indique que le bureau propose le renvoi du projet de budget 2026 en commission Finances et administration et passe au vote.

Le projet de budget 2026 est renvoyé en commission Finances et administration par 23 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

7. Propositions du Conseil administratif

- a) **Projet des rues de Bernex - Convention entre la commune de Bernex et MM. Chavaz, propriétaires**
 - **Rapport de la commission « Finances et administration - FA » du 10 octobre 2025**

Mme Marconi, présidente de la commission Finances et administration, donne lecture du rapport de la commission Finances et administration du 10 octobre 2025.

Madame, Monsieur,

Réunie en séance ordinaire le 9 octobre 2025, la commission Finances et administration a examiné la convention entre la commune de Bernex et MM. Chavaz, propriétaires, dans le cadre du projet des rues de Bernex.

Commune de Bernex

Sont concernées les parcelles 7867 et 6063, soit 261A, 261B, 263 et 263A rue de Bernex. Ces parcelles sont concernées par la troisième étape du projet de requalification des rues de Bernex dont la réalisation devrait débuter courant 2026.

Les négociations avec MM. Chavaz, propriétaires des parcelles précitées ont amené la commune à rédiger une convention spécifiant l'octroi d'une place de parking pour une durée de 50 ans dans le parking de la Raiffeisen, propriété de la commune, au bénéfice du propriétaire actuel/futur de la parcelle 7867.

Il est rappelé que la non-signature de cette convention bloquerait l'ensemble des travaux de la rue de Bernex.

Quelques questions par rapport à cette exigence des propriétaires émanent des commissaires. Il est répondu que les autres propriétaires touchés par les travaux ont été dédommages mais que MM. Chavaz ne voulaient pas d'une compensation financière et préférerait une place de parking.

Cet octroi pour une durée de 50 ans dépasse la compétence du Conseil Administratif et nécessite une décision du Conseil municipal.

Un commissaire remercie le Conseil administratif pour le travail de négociation.

La commission passe au vote et vous recommande par

9 pour, 1 abstention (10 membres présents)

D'accepter le projet de convention entre la commune de Bernex et MM. Chavaz, propriétaires dans le cadre du projet des rues de Bernex.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Jacquemoud relève que, selon la convention, une place de parking dans l'immeuble dit Raiffeisen (qui appartient à la FCBL et à la Raiffeisen) serait mise à disposition de MM. Chavaz pour une durée de 50 ans. Elle souhaite savoir si les copropriétaires ont été consultés à cet égard.

Mme Antille précise que la place se trouvera à l'étage qui est propriété de la commune.

- Projet de résolution

La parole n'étant plus demandée, **le Président** procède au vote après lecture du projet de résolution.

Résolution :

- Vu le projet de réaménagement et de sécurisation des rues de Bernex et les crédits votés par le Conseil municipal pour la réalisation, ainsi que la validation du projet par les services de l'Etat de Genève
- Vu, dans le cadre des travaux prévus, le projet de création d'un trottoir le long de la parcelle N°7867 de Bernex, propriété de M. Michel Chavaz, et le réaménagement du carrefour de la place de Bernex, impactant la parcelle N°6063 de Bernex, co-propriété de MM. Michel et Adrien Chavaz
- Vu les échanges intervenus entre la commune de Bernex et MM. Michel et Adrien Chavaz durant l'année 2024 à propos du projet et des impacts sur les parcelles précitées, les travaux nécessitant l'accord des propriétaires pour la dépose de la demande d'autorisation de construire

Commune de Bernex

- Vu l'accord intervenu entre la commune de Bernex, MM. Michel et Adrien Chavaz et le projet de convention établi engageant ces derniers à autoriser la réalisation des travaux sur leurs parcelles
- Vu le rapport de la commission « Finances et administration - FA » du 10 octobre 2025,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 20 oui et 3 abstentions (23 votants)

1. D'autoriser et de charger le Conseil administratif de signer la convention entre la commune de Bernex, M. Michel Chavaz (propriétaire de la parcelle N° 7867 de Bernex et copropriétaire de la parcelle N° 6063 de Bernex) et M. Adrien Chavaz (copropriétaire de la parcelle N° 6063 de Bernex), convention actant de :
 - l'autorisation formelle de ces derniers pour la réalisation des travaux de réaménagement/sécurisation des rues de Bernex tels qu'impactant les parcelles précitées ;
 - leur engagement de signature du plan d'autorisation de construire liée ;
 - la mise à disposition gratuite pour le propriétaire de la parcelle N° 7867 d'une place de stationnement dans le parking public « Raiffeisen » situé au 259A rue de Bernex pour une durée fixe de 50 ans.

b) Plan Directeur Communal révisé (PDCom) et Plan Directeur des Chemins pour Piétons (PDCP)

En préambule, **M. Baumann** annonce qu'il est soumis ce soir au Conseil municipal le fruit d'une législature de travail intense faite d'analyses, d'échanges, parfois d'incompréhensions, de frustrations, mais aussi, surtout, de compromis. Des compromis entre toutes les formations politiques, de la gauche à la droite en passant par le centre. Selon M. Baumann, la plus belle réussite en politique est le fait de fédérer autour d'un objectif commun, en l'occurrence le bien de Bernex. Ce plan directeur communal (PDCom), même s'il n'est peut-être pas parfait, a le mérite de penser l'avenir de Bernex avec pragmatisme et responsabilité.

Voter ce soir ce PDCom, c'est donner enfin à la commune un outil juridico-urbanistique solide qui lui permettra de peser dans les préavis qu'elle rend notamment face aux promoteurs et aux développeurs. À l'heure actuelle, lorsqu'un permis de construire est déposé sur la commune, cette dernière émet un préavis avec des exigences et, bien souvent, le canton transforme ses exigences en simples souhaits (sachant qu'un souhait aux yeux d'un promoteur n'a pas une grande valeur). La commune n'est donc pas souvent gagnante et l'objectif de ce document vise à pouvoir donner une force aux décisions politiques de la commune.

Voter ce soir ce PDCom, c'est affirmer que Bernex n'est pas faite que de briques et de béton mais aussi qu'elle repose sur une biodiversité forte, vivante et omniprésente que la commune souhaite protéger et évidemment renforcer.

Voter ce soir ce PDCom, c'est repenser la mobilité en favorisant les liaisons transversales entre la rue de Bernex et la route de Chancy et en imaginant une commune fluide plus connectée et plus durable et surtout intergénérationnelle où toutes les mobilités sont pensées.

Commune de Bernex

Voter ce soir ce PDCom, c'est affirmer clairement que la commune ne veut pas d'un Bernex nord démesuré construit sur ses champs mais qu'elle préfère consolider, densifier et valoriser les terrains déjà déclassés ainsi que son patrimoine bâti existant.

Si ce document est adopté, M. Baumann s'engage à l'utiliser pleinement pour faire entendre la voix de Bernex chaque jour, dans chaque atelier, dans chaque préavis, dans chaque séance de concertation avec l'Etat.

Ce plan directeur communal sera d'autant plus précieux que, dans le même temps (à vrai dire parfait), le canton a entamé la révision de son plan directeur cantonal (les premiers ateliers ont débuté pas plus tard que le matin même). Le Conseil administratif à la ferme intention que le prisme des échanges, des valeurs et de la volonté politique de la commune soient retranscrits dans les objectifs cantonaux de 2050, sachant que les décisions prises en aménagement aujourd'hui ont des répercussions pour les générations à venir.

M. Baumann est conscient qu'il aurait été préférable que ce document puisse être voté lors de la précédente législature par simple respect pour tous ceux qui ne sont plus là et qui ne peuvent pas faire fructifier le fruit des échanges par le biais d'un vote. L'administration en a bien conscience et aurait fait autrement si elle avait pu.

M. Baumann mesure également combien l'exercice est difficile aujourd'hui. Certains conseillers municipaux ne se reconnaissent peut-être pas pleinement dans certaines formulations, phrases ou mots. D'autres doivent voter un document aussi important sans avoir pu y contribuer directement en n'étant pas encore élu. Or, la contribution la plus importante sera celle que les conseillers et conseillères donneront ce soir, une décision qui donnera une trajectoire à l'avenir de la commune et qui, M. Baumann en est convaincu, marquera une étape majeure dans la défense des intérêts de Bernex.

- Projet de résolution

Le Président donne lecture du projet de résolution avant d'ouvrir le débat.

Mme Honegger adresse la prise de position suivante :

Le Plan directeur communal que nous examinons aujourd'hui est le fruit d'un travail collectif remarquable, mené durant près de quatre ans. Tous les partis politiques y ont pris part, chacun avec ses sensibilités, ses priorités et ses convictions. Et c'est précisément cette diversité qui a fait la richesse de nos échanges.

Je souhaite remercier très sincèrement l'ensemble des commissaires, de tous les partis, qui ont consacré énormément de temps et d'énergie à ce projet. La commission, présidée avec rigueur et écoute par Stéphane Vuille, membre des Verts, a su maintenir un dialogue constant, constructif et respectueux.

Le travail n'a pas été simple : les points de vue divergeaient souvent, les discussions étaient parfois animées. Mais, à chaque étape, chacun a fait l'effort d'écouter, de comprendre et de chercher un terrain d'entente. Ensemble, nous avons trouvé des compromis dans l'intérêt de Bernex, au-delà des clivages partisans.

Un calendrier clair avait été mis en place, permettant à chaque commissaire de consulter régulièrement son groupe politique et de revenir en séance avec un avis consolidé. Les présentations préparées par les mandataires et les services communaux, avec les enjeux posés sous forme de questions, ont grandement facilité les échanges. Ce processus a garanti que la voix de chaque parti soit entendue et prise en compte tout au long du travail.

Commune de Bernex

Il est vrai que ce PDCOM n'a pas pu être voté lors de la précédente législature, ce qui est regrettable au regard de l'engagement de celles et ceux qui s'y sont investis. Mais je vous invite aujourd'hui à faire confiance : confiance dans le travail rigoureux des commissaires actuels, dans le soutien des employés communaux et dans l'expertise des mandataires.

Je rappelle également que, pour permettre à tous les nouveaux élus de bien s'approprier le contenu de ce document, le Conseil administratif a organisé une présentation du PDCOM en toutes commissions réunies. Cela a permis à chacun d'avoir une vision claire et partagée des enjeux.

Enfin, soulignons que des vidéos explicatives ont été réalisées pour la population et qu'une large consultation publique s'est tenue fin mars, offrant à chacune et chacun la possibilité de se renseigner.

Nous avons aujourd'hui la responsabilité d'acter ce travail collectif et transparent. Je vous invite donc à voter en faveur de ce Plan directeur communal – non seulement pour doter Bernex d'un outil clair, cohérent et ambitieux pour son avenir, mais aussi pour honorer le travail patient, exigeant et exemplaire de collaboration réalisé par vos prédécesseurs et par tous les partis politiques au service de notre commune.

M. Vuille remercie sa préopinante pour sa prise de position et abonde entièrement dans son sens. Il remercie aussi l'ensemble des commissaires qui ont travaillé sur ce PDCom, parfois très tard le soir et lors de séances multiples. Il s'est agi d'un très beau travail entre tous les partis. Les Vert-e-s voteront ce PDCom car, bien qu'il ne soit pas idéal, il reste un bon PDCom. Néanmoins, ce PDCom fait référence à une infrastructure cantonale en particulier, le boulevard des Abarois. **M. Vuille** rappelle que les Vert-e-s de Bernex sont opposés au boulevard des Abarois depuis le début, en 2016. Ils ont déjà fait des publications et lancé une pétition qui a recueilli 1'700 voix. **M. Vuille** tient à rassurer la population de Bernex concernée par le boulevard des Abarois et par ses conséquences (s'il se réalise), que le groupe des Vert-e-s continue d'y être opposé malgré ce qui est inscrit dans le PDCom. Ce qui est écrit dans le PDCom devait l'être car la commune doit prévoir une mention des projets du canton dans ce PDCom.

M. Zufferey rappelle que les communes genevoises n'ont que peu de compétences. En effet, le canton de Genève est le canton le plus centralisé de Suisse. Cette réalité se vérifie également dans les prérogatives que possèdent les communes en matière d'aménagement. **M. Zufferey** souligne que la commune est amenée à produire un PDCom qui a pour vocation de déterminer les lignes de ce qu'elle souhaite en matière d'aménagement de son territoire. Toutefois, ce document ne peut entrer en contradiction avec les volontés cantonales, et plus largement fédérales. L'avis du Conseil municipal est donc demandé mais celui-ci est contraint. C'est ainsi que le canton de Genève, tout au long de processus de l'élaboration du document sur lequel le Conseil municipal est amené à voter ce soir, a vérifié ce que la commune écrivait pour lui préciser ce qui est acceptable de ce qui ne l'est pas. Si cela laisse à désirer en matière de démocratie, il s'agit toutefois de la loi, qui mentionne clairement cette réalité. La loi ajoute même que le canton autorise la soumission du plan directeur communal au vote du plénum selon l'art. 10 al. 7 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT). Sur cette base, si des modifications sont apportées au plan directeur communal après pré-validation par le canton, le travail repart à zéro dans sa totalité. Cette réalité légale a également induit un certain nombre de mentions dans le plan directeur communal ou encore des impossibilités d'opposition à certains projets.

M. Zufferey pense notamment (et il rejoint à cet égard la position de son préopinant) au boulevard des Abarois tel que prévu aujourd'hui par le canton de Genève, qui étouffera la population de Saint-Mathieu entre la route de Chancy et ce futur boulevard.

Cela étant dit, **M. Zufferey** tient ici à souligner le travail phénoménal accompli tant par les commissaires, qui ont siégé au sein de la commission ad-hoc, que le Conseil administratif et les services communaux pour la rédaction de ce plan directeur communal. Le groupe socialiste,

Commune de Bernex

conscient du cadre particulièrement strict et du peu de marge de manœuvre laissée aux communes genevoises, soutiendra ce plan directeur communal.

Le groupe socialiste revendique néanmoins la nécessité d'un changement de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) afin que les communes puissent davantage faire entendre leur voix. La nécessité de tenir compte des retours du maillon politique le plus proche de la population est criant. Sans cela, les projets de développement ne pourront plus s'effectuer.

Si le groupe socialiste soutiendra ce plan communal il ne compte toutefois pas rester silencieux sur la construction du boulevard des Abarois. Pour cette raison, le groupe socialiste soumet un amendement à la délibération qui sera votée ce soir afin d'y ajouter un article (qui ne modifiera pas le document sur lequel le Conseil municipal votera). Bien que la commune ne puisse pas modifier ce plan directeur, elle peut faire connaître son opposition au boulevard des Abarois tel que proposé par le canton qui, en plus de péjorer la qualité de vie des habitantes et habitants de Saint-Mathieu et du futur quartier du Grouet, coupera des terres agricoles en deux. Ce futur boulevard ne doit, pour le groupe socialiste, servir qu'à desservir la zone industrielle et la goutte de Saint-Mathieu mais pas davantage.

Ainsi, le groupe socialiste propose d'ajouter un article 3 à la délibération sous la forme suivante :

« d'inviter le Conseil administratif à indiquer dans une lettre d'accompagnement les réserves du Conseil municipal quant à la réalisation du boulevard des Abarois tel que prévu aujourd'hui par le canton, tant pour la préservation de la qualité de vie des habitantes et des habitants de St-Mathieu que de la conservation des terres agricoles ».

Le Président ouvre le débat sur l'amendement présenté par M. Zufferey.

Pour pouvoir prendre position sur cet amendement, **Mme Chassot** demande s'il remet en cause l'entier du boulevard des Abarois allant de l'autoroute jusqu'à la route d'Aire-la-Ville, tel qu'il est présenté dans le PDCom. Mme Chassot se demande également pourquoi il faudrait spécifier que les habitantes et habitants de Saint-Mathieu doivent être préservés sachant qu'ils auront plus de circulation sans le boulevard des Abarois.

M. Zufferey confirme qu'il s'agit de la partie du boulevard des Abarois qui « s'accroche » sur la route d'Aire-la-Ville (soit la première partie autorisée par le canton en termes de construction). S'agissant de la préservation de la qualité de vie des habitants de Saint-Mathieu, ces derniers vont se retrouver entre deux grandes routes avec un trafic extrêmement important. Les chiffres inscrits dans le PDCom ne sont pas forcément les mêmes que ceux qui avaient été présentés il y a quelques années par le passé (soit 30'000 véhicules/jour tant sur le boulevard des Abarois que la route de Chancy). En outre, ce n'est pas parce que le boulevard des Abarois n'est pas réalisé qu'il y aura une augmentation du trafic puisqu'il sera possible, pour desservir la zone industrielle et la goutte de Saint-Mathieu, de passer soit par l'autoroute, soit de remonter par la future route cantonale (accroche de l'autoroute).

Mme Chassot admet difficilement qu'une personne qui s'installe dans un quartier entouré de routes et voué à en accueillir d'autres s'en plaint après coup. Si la requête consistant à protéger la campagne lui convient, Mme Chassot trouve que le fait de privilégier la qualité de vie des habitants de Saint-Mathieu est superflu.

M. Zufferey entend la critique, relevant qu'un sous-amendement peut être déposé pour parler de qualité de vie des habitants « aux alentours ». M. Zufferey pense également qu'il est du devoir du Conseil municipal d'anticiper les problèmes (peu importe que les gens sachent ou non qu'une route se construira dans le futur) et de s'assurer de préserver autant que possible la qualité de vie des futurs habitants et des habitants actuels. Si le groupe PLR le souhaite, M. Zufferey le laisse déposer un sous-amendement en ce sens.

Commune de Bernex

Au sens de **M. Vuille**, son préopinant a très bien résumé la position du groupe des Vert-e-s depuis 2016, avant que Saint-Mathieu ne soit agrandi. Le groupe des Vert-e-s a demandé de manière récurrente d'examiner une situation qui ne sacrifie pas de la terre agricole et qui n'enclave pas des terrains agricoles qui passeraient ensuite aisément en zone constructible. Une solution a été préconisée dans le cadre de la dernière campagne du groupe des Vert-e-s, à savoir un accès par l'accès existant à l'autoroute ou un accès depuis l'autoroute mais sans traverser la campagne au-delà du projet du Grouet.

Suite aux explications de M. Vuille et de M. Zufferey, **M. Perrier** indique que son groupe soutiendra l'amendement déposé par le groupe socialiste.

M. Mayerat observant que l'amendement « invite le Conseil administratif » à le transmettre à qui de droit, il se demande si le Conseil administratif est d'accord de le faire.

M. Baumann explique que le Conseil administratif ne voulait pas intervenir dans le débat, cette prérogative relevant du Conseil municipal. Une réserve peut toutefois être mentionnée dans la lettre d'accompagnement (M. Baumann l'avait proposé en commission PAT).

Si un tel avenant venait à être voté ce soir, **M. Baumann** assure qu'il sera mentionné sans autre dans la lettre d'accompagnement.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** met au vote le fait de rajouter un article 3 « d'inviter le Conseil administratif à indiquer dans une lettre d'accompagnement les réserves du Conseil municipal quant à la réalisation du boulevard des Abarois tel que prévu aujourd'hui par le canton, tant pour la préservation de la qualité de vie des habitantes et des habitants de St-Mathieu que de la conservation des terres agricoles ».

La proposition d'amendement est approuvée par 18 voix pour, 0 abstention et 5 non.

Le Président revient sur le débat de fond.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** met la résolution au vote.

Résolution :

- Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT ; L 1 30),
- vu les adaptations de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI ; L 5 05) et de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) dont les modifications ont été adoptées par le Grand Conseil le 1^{er} octobre 2020 et sont entrées en vigueur le 28 novembre 2020,
- vu le plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) et ses mises à jour consécutives,
- vu les directives pour l'élaboration des plan directeurs communaux de 2ème génération,
- vu le crédit accepté en janvier 2019 pour l'élaboration du PDCom 2ème génération et révision du plan directeur des chemins pour piétons, le crédit complémentaire accepté en janvier 2022 et le crédit accepté en janvier 2021 pour l'élaboration de la stratégie d'évolution de la zone 5,
- vu le cahier des charges du plan directeur communal validé en juin 2021,
- vu les travaux de la commission ad hoc du PDCom pour la révision du plan directeur communal, du plan directeur des chemins pour piétons et de la stratégie zone 5 et l'avant-projet validé par elle en date du 03 juin 2024,
- vu la consultation technique des services de l'Etat et des commissions cantonales entre le 14 juin et le 11 novembre 2024,

Commune de Bernex

- vu la demande de compléments formulée par l'office de l'urbanisme en date du 11 novembre 2024,
- vu les réponses apportées par la commune et le travail en commission ad hoc PDCom en date du 09 décembre 2024 et du 06 janvier 2025,
- vu la consultation publique intervenue du 28 mars au 28 avril 2025,
- vu l'exposition publique qui s'est déroulée du 28 mars au 8 mai 2025 et les trois permanences effectuées, le 2, 9 et 17 avril 2025,
- vu les 15 observations reçues dans le cadre de cette consultation,
- vu les modifications apportées à la suite de la consultation publique,
- vu la présentation à l'ensemble du Conseil municipal en séance toutes commissions réunies du 16 septembre 2025,
- vu le courrier du département du territoire du 19 septembre 2025, informant la commune qu'il accepte ce projet de plan,
- conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT ; L 1 30) du 4 juin 1987,
- conformément à la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, du 4 décembre 1998,
- conformément aux articles 30A, al. 1, let. f et 30A alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes (LAC ; B 6 05), du 13 avril 1984)

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 23 oui (unanimité des membres présents)

1. D'adopter le plan directeur communal, le plan directeur des chemins pour piétons et la stratégie zone 5 dans leur version définitive du 19 juin 2025.
2. D'inviter le Conseil administratif à transmettre ce plan directeur communal, le plan directeur des chemins pour piétons et la stratégie zone 5 au Conseil d'Etat en vue de leur approbation.

c) Préavis sur le projet de la 4^{ème} mise à jour du Plan Directeur Cantonal (PDCn) 2030

- **Rapport de la commission « Planification et aménagement du territoire - PAT » du 17 octobre 2025**

Mme Baddeley, présidente de la commission Planification et aménagement du territoire, donne lecture du rapport de ladite commission.

Madame, Monsieur,

Commune de Bernex

En sa séance du 8 septembre dernier, la Commission PAT s'est vu présenter la dernière et récente mise à jour du Plan Directeur Cantonal 2030 qui fait l'objet d'une consultation de l'ensemble des communes. Il est précisé que le PDCant a été adopté en 2013 par le Grand Conseil, puis en 2015 par la Confédération, et qu'il ne s'agit là que d'une mise-à-jour très partielle, exigée par les autorités fédérales.

Elle concerne uniquement deux thématiques précises, à savoir :

- *l'inscription dans le PDCant 2030 des sites recensés au patrimoine de l'UNESCO (dont aucun bâtiment ou site ne se situe sur la Commune de Bernex)*
- *l'ajout des projets de décharge et de déchets.*

Il est précisé qu'il ne s'agit pas, ici, de définir de nouveaux projets, mais bien d'inclure, dans le document de synthèse de la planification directrice cantonale, les sites de décharge et de traitement des déchets déjà prévus.

La Commune de Bernex est à ce titre concernée par la décharge dite de Tuilière-Foëx qui se situera entre les chemin de Borbaz, de Châtillon, de Tuilière-Foëx et qui jouxtera l'actuel stand de tir. Il est, à ce jour, prévu une décharge de type A destinée à des matériaux non pollués et inertes (principalement les terres excavées lors de chantiers) ce qui est un point favorable, puisque le site devrait, en fin d'exploitation, pouvoir être entièrement remis en état.

D'autres sites de décharges plus « impactantes » (type D) ont, par ailleurs, été identifiés en d'autres points du Canton à fins de substitution de la décharge de Châtillon qui devra être assainie. La Confédération exige ainsi que cette planification cantonale figure clairement dans le PDCant actuel. Par voie de résolution, le Conseil Municipal est amené à émettre un préavis sur cette mise-à-jour.

Lors de la Commission PAT du 8 septembre, ses membres ont pu, suite à la présentation de cette mise-à-jour, poser de nombreuses questions et faire part de leurs inquiétudes quant à l'impact de telles infrastructures sur le paysage. Une ébauche de préavis rédigée par le chef de service, intégrant déjà certains points pertinents d'attention, a également été présentée. Il a été convenu que la validation de ce document s'effectuerait lors de la séance suivante pour permettre aux commissaires de faire un retour à leur groupe.

Lors de la séance de commission du 7 octobre 2025, les Vert-e-s ont émis des propositions rédigées de légère reformulation et de complémentation des conditions proposées par l'ébauche de préavis. Il s'agissait, en effet, de renforcer les exigences communales dans le cadre d'une prise de position, néanmoins, favorable. Ces propositions ont été soumises à discussion.

Les commissaires s'étant exprimés et ayant eu les réponses à leurs questions, la Commission passe au vote du projet de résolution complété par les propositions formulées le groupe des Vert-e-s et vous recommande par

8 voix pour et 2 abstentions (10 votants)

d'approuver le projet de résolution.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

- **Projet de résolution**

Le Président procède au vote après lecture du projet de résolution.

Commune de Bernex

- Vu la lettre du Département du territoire du 05 juin 2025 concernant la consultation des communes sur le projet de la 4^{ème} mise à jour du Plan Directeur Cantonal (PDCn) 2030 ;
- Vu les travaux de la commission « Planification et aménagement du territoire - PAT » en dates du 8 septembre et 7 octobre 2025 ;
- Vu le rapport de la commission « Planification et aménagement du territoire - PAT du 17 octobre 2025 ;
- Vu les dispositions de l'article 5, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT, L1 30) ;
- Conformément aux articles 29, alinéa 3, et 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC, B6 05) ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 23 oui (unanimité des membres présents)

De préavis favorablement la 4^{ème} mise à jour du Plan Directeur Cantonal (PDCn) 2030 sous réserve de :

1. Prioriser les circuits courts et donc les matériaux issus des chantiers présents sur le territoire de la commune.
2. Veiller à la cohérence de planification concernant les types de décharges (A-B-E et D).
3. Intégrer l'enjeu nature avec des ambitions élevées durant la phase d'exploitation et rester attentif à la biodiversité (via les cahiers des charges des rapports d'impact accompagnant les plans de zones et les autorisations d'aménager et d'exploiter).
4. Intégrer l'enjeu paysage à la fin de l'exploitation en permettant des remodelages modérés du terrain naturel après la remise en l'état. Une coordination avec les services communaux devra impérativement être réalisée à cette étape.
5. Limiter et optimiser le trafic et veiller à l'éloigner des zones d'habitation.
6. Préciser dans la légende du schéma de synthèse du PDCn 2030 les différents types de décharges et séparer ainsi la représentation des décharges de type A/B de celles de type E/D. La commune a pris note que la décharge de Tuilière-Foëx est de type A, soit destinée à des matériaux inertes ainsi qu'exempts de pollution.
7. Veiller à maintenir une distance suffisante au chemin de Borbaz et au bois adjacent pour limiter l'impact de la décharge sur la forêt et sur les cordons boisés (poussière, nuisances pour la faune).
8. Prévoir dans la fiche ad hoc un point de mise en œuvre d'une politique contraignante en termes de remise en état pour les exploitants en vue de garanties quant à la préservation du paysage, d'un remblayage complet et de mesures permettant le retour à une exploitation agricole des terres (cotisation à un fonds cantonal, réserve de garantie, assurances spéciales, ou autre...).

8. Informations

Mme la Maire, Guylaine Antille :

Agenda culturel

Le prochain mois s'annonce riche en événements artistiques, entre spectacles jeune public, exposition des céramistes de Bernex à la galerie ou encore événements littéraires à La Bibliothèque dans le cadre du Festival Les Créatives. Les dates et informations pratiques sont consultables en ligne sur bernex.ch ou dans l'agenda culturel envoyé en format papier.

M. Cyril Huguenin

Jubilés de mariage

Les traditionnels jubilés de mariage auront lieu le vendredi 31 octobre à la salle communale de Luchepelet.

« Bernex, là pour ses jeunes »

Le programme de prévention est lancé pour une bonne année, afin de sensibiliser les jeunes, leur entourage et les parents sur le suicide de cette catégorie de la population.

Le programme est organisé avec l'association Stop Suicide et la FASe. Une dizaine d'événements jaloneront l'année pour aborder le sujet. Le spectacle « NOUS » sera notamment proposé aux élèves de 11^{ème} du CO du Vuillonex les 2 et 3 mars 2026. Une représentation gratuite (tout public) aura lieu le 3 mars à 19h30.

9. Questions

Conséquences suite à la bagarre entre les Bandidos et les Hells Angels

M. Vez s'enquiert de la suite du « western » qui a pris place dans le quartier de Saint-Mathieu. **Mme Antille** rappelle que la Mairie avait organisé des permanences. La situation concerne toutefois des locataires privés et la commune n'a eu aucune nouvelle depuis.

Déclaration officielle sur la situation humanitaire à Gaza

M. Flükiger rappelle que le Conseil administratif a signé en juin 2025 une déclaration conjointe initiée par les villes de Genève et de Lausanne concernant la situation humanitaire à Gaza, convention qui appelle notamment à un cessez-le-feu, à l'acheminement d'aides humanitaires, à la libération des otages et à une solution pacifique respectant les droits des Palestiniens. Cette déclaration, adressée au Conseil fédéral, n'a pas fait l'objet d'une consultation préalable du Conseil municipal ni d'une information directe auprès de la population. Considérant que cette prise de position touche à des enjeux de politique internationale qui ne relèvent pas directement des compétences communales, et compte tenu de l'importance d'une transparence et d'une légitimité démocratique dans les actions du Conseil administratif, le groupe de M. Flükiger souhaite obtenir des clarifications :

Commune de Bernex

1. Sur quelle base légale ou réglementaire le Conseil administratif s'est-il appuyé pour signer cette déclaration sans consultation préalable du Conseil municipal ?
2. Quels ont été les critères ou motivations ayant conduit à cette prise de position et comment celle-ci s'inscrit-elle dans les compétences communales définies par la Loi sur l'administration des communes ?
3. Le Conseil administratif envisage-t-il de consulter le Conseil municipal ou la population pour de futures déclarations similaires portant sur des enjeux internationaux ?
4. Quelles mesures le Conseil administratif a-t-il prises ou prévoit-il de prendre pour informer la population de Bernex de cette déclaration et de ces implications ?

Le groupe de M. Flükiger prie le Conseil administratif de répondre à ces questions de préférence par écrit avant la prochaine séance du Conseil municipal, ou oralement lors de celle-ci.

Aménagement de la rue de Bernex

M. Mayerat annonce que le groupe des Vert-e-s se questionne sur l'aménagement de la rue de Bernex :

Considérant la future requalification de la rue de Bernex qui prévoit une limitation des vitesses à 30 km/h sur tout son tronçon, il semble judicieux de passer à une zone à 20 km/h (comme à Sézenove) entre la bibliothèque et l'ancien cimetière, en face du Café du Signal. En effet, cette zone est constamment surchargée de trafic durant la journée, pas uniquement par des véhicules en transit mais plus par ceux qui accèdent ou quittent les places de parking. Les personnes qui sortent de la Coop traversent n'importe où pour rejoindre leur automobile, comme celles qui laissent leur véhicule pour aller à la poste.

Considérant ces remarques, le groupe des Vert-e-s demande s'il est envisageable de modifier le futur aménagement de la rue de Bernex en ce sens (soit une zone 20 km/h) afin de partager l'espace entre les piétons et les voitures et de créer une prémisses de centralité villageoise comme proposée dans le PDCOM.

Mme Antille indique que la zone 20 avait été demandée (notamment devant la Mairie) mais qu'elle n'a pas été accordée par le canton. La zone 20 à Sézenove est une exception étant donné que cet aménagement n'est en principe pas possible lorsqu'un bus y circule.

Parking (parc des Molliers et place de la Mairie)

Mme Chassot demande s'il est autorisé de parquer des voitures sur l'esplanade du parc des Molliers, notamment à proximité du Beautiful Bridge. Elle demande également s'il est autorisé de parquer des vélos sur la place de la Mairie.

Éclairage public - parc des Molliers

Mme Chassot demande s'il est prévu d'éclairer l'accès au magasin et au restaurant de la ferme agro-urbaine, notamment durant les horaires d'ouverture, en particulier en hiver, depuis les accès TPG (Croisée de Confignon et arrêt de tram « P+R Bernex »).

Éclairage public - route de Chancy

Mme Chassot rappelle l'existence d'un plan cantonal de réduction de l'éclairage public sur les routes cantonales. Si l'extinction ne lui pose pas de problème côté Jura (côté campagne), elle estime qu'il serait utile que l'éclairage côté Salève (côté village) soit remis, notamment en période hivernale pour tous les accès au tram côté Salève de la route de Chancy.

Commune de Bernex

M. Huguenin propose de répondre à toutes les questions de Mme Chassot en un seul bloc. En premier lieu, il indique que le parc public des Molliers interdit de par sa nature le passage des véhicules à moteur (à deux ou quatre roues). Pour les vélos, la LCR prévoit que les vélos doivent se garer aux emplacements idoines, nombreux au parc des Molliers. En sus, le périmètre qui entoure la ferme agro-urbaine n'est pas propriété de la commune mais du canton. À l'inverse, la place de la Mairie est propriété de la commune, place sur laquelle la circulation en deux-roues se fait également avec le pied à terre. Le parking doit se faire sur les places vélos attitrées (bandes blanches de 2,20 x 1 mètres signalées par un sigle « vélo »).

Sur la question qui a trait à l'éclairage du magasin de la ferme agro-urbaine, M. Huguenin indique qu'un éclairage n'était pas forcément prévu au départ. Il est toutefois possible que les actuels locataires demandent des améliorations. M. Huguenin tempore toutefois car, comme toute nouvelle infrastructure, la ferme agro-urbaine doit d'abord vivre un peu avant de voir s'il est nécessaire de rajouter de l'éclairage public, sachant qu'elle se trouve dans la trame verte qui se veut être la moins éclairée possible.

S'agissant de l'éclairage sur la route de Chancy, il s'agit d'une expérience pilote menée par le canton. Il serait étonnant que celui-ci n'aille pas jusqu'au bout de l'expérience pilote (qui se terminera d'ici quelques mois). L'éclairage est prévu aux passages piétons, est éteint du côté de la nature et allumé côté constructions. Si des remarques sont à faire, elles peuvent être faites à la fois en commission IB pour que la commune les remonte au canton ou par téléphone pour faire part d'un avis en qualité de privé.

Mme Chassot demande si elle a l'autorisation de prendre contact avec le canton au sujet de l'éclairage public (principalement pour les accès au tram) sur la route de Chancy.

M. Huguenin confirme que le canton souhaite récolter le plus d'avis possible sur cette expérience. M. Huguenin encourage donc sa préopinante à le faire en guise d'acte citoyen et en tant que privée (Mme Chassot peut également mentionner sa qualité de Conseillère municipale). M. Huguenin subodore qu'un sondage global sera transmis aux communes à l'issue de cette expérience pilote pour qu'elles puissent faire part de leurs remarques.

Don à la fondation Hainard et convention pour servitude

Étant donné que sa motion concernant le refuge de Darwyn a été refusée en commission Finances alors qu'il s'agissait d'un petit don de CHF 3'000.- seulement, **Mme Jacquemoud** s'enquiert du don de CHF 500'000.- à la fondation Hainard voté au Conseil municipal du 12 mars 2025 ainsi que de la convention qui devait être établie pour une servitude y relative.

Mme Antille annonce qu'un point a été mis à l'ordre du jour de la dernière commission Finances pour que le Conseil administratif mandate un conseil juridique afin de rédiger l'outil juridique qui permettra de s'assurer que le don de CHF 500'000.- corresponde bien aux conditions de la commune. Ce document est en cours de rédaction.

Abribus de Lully

Le Président s'enquiert des abribus de Lully. **Mme Antille** indique qu'une motion déposée à l'époque demandait d'étudier la possibilité d'équiper en abribus des arrêts de bus sur Lully. Le travail est en cours et l'administration reviendra avec une demande de crédit en commission IB.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée, qui est conviée à un apéritif au carnotzet, et lève la séance à 21h29.

La prochaine séance est fixée au

25 novembre 2025
à 20h00.

Le Secrétaire :

Christian PERRIER

Le Président :

François JESUS

Bernex, le 18 novembre 2025